

> NOTION CLÉ

Étudiant international, de qui parle-t-on ?

Pour qualifier les étudiants venus des quatre coins du monde réaliser un projet d'études, on retrouve principalement deux épithètes : « étranger » et « international ». Ces qualificatifs sont-ils équivalents ? Désignent-ils les mêmes étudiants ? Et quelles sont les principales caractéristiques sociodémographiques de cette population étudiante au Québec ?

Plusieurs universités et cégeps québécois s'emploient activement à recruter des étudiants internationaux en vue d'attirer ceux et celles qui souhaitent réaliser un projet d'études et vivre une nouvelle expérience (Pilote et Benabdeljalil, 2007; BCEI, 2016; Belkhodja et Esses, 2013).

Dans un contexte mondial de mobilité étudiante, la notion d'« étudiant international » (*international student*) tend graduellement à remplacer celle d'« étudiant étranger ». Elle est souvent employée dans les écrits relatifs à une population migrante qui englobe l'ensemble des étudiants n'ayant pas encore la citoyenneté canadienne, incluant les réfugiés (Bérubé *et al.*, 2018).

Le terme d'étudiant étranger peut également avoir une connotation négative en stigmatisant l'étudiant par rapport aux étudiants dits locaux ou natifs (Bikie Bi Nguema *et al.*, 2018).

Migration liée au permis d'études

L'Institut de la statistique de l'UNESCO (ISU) décrit les étudiants internationaux (ou « étudiants en mobilité internationale ») comme étant « des personnes étudiant dans un pays étranger dont ils ne *sont pas des résidents permanents.* » (cité par AÉLIES, 2016). L'ISU privilégie cette notion à celle d'étudiant étranger



(un étudiant qui n'est pas citoyen du pays où il étudie) puisque les mesures d'accèsion à la citoyenneté varient largement d'un pays à l'autre, rendant ainsi difficile la comparaison internationale (*ibid.*).

Selon Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2019), un étudiant international est un « résident temporaire autorisé légalement à étudier au Canada de façon temporaire ».

Cette définition met l'accent sur le statut de la personne « résident temporaire » et les autorisations qui sont octroyées pendant une période déterminée (permis d'études et résidence temporaire).

Statistique Canada (citée dans Bérubé *et al.*, 2018) se situe dans la même lignée lorsqu'elle soutient que les étudiants internationaux comprennent : 1) les étudiants au Canada qui détiennent un visa ou sont réfugiés, mais qui n'ont pas de statut de résident permanent au Canada; 2) les étudiants inscrits dans un programme d'une institution canadienne qui n'est pas situé au Canada (ces étudiants sont aussi connus comme étant des « étudiants extraterritoriaux »); 3) les étudiants non canadiens qui étudient par Internet.

L'importance des termes

Le statut d'étudiant international est particulier puisque, selon Séguin (2011), « ils sont migrants, mais pas immigrants ». Ils vivent une migration temporaire liée à leur permis d'études, mais leur scolarité est acquise dans leur pays d'origine et peut influencer leur adaptation au contexte d'enseignement. À cet égard, les étudiants récemment immigrés qui fréquentent un cégep ou une université québécoise peuvent vivre des situations qui ressemblent à celles des étudiants internationaux.

Ces distinctions dans les termes sont importantes car elles mettent en évidence les enjeux de temporalité, de conditions de séjour, ainsi qu'un rapport complexe de loyauté envers leur pays et culture d'origine et ceux du pays d'accueil (Bérubé *et al.*, 2018).



Qui sont les étudiants internationaux ?

La très grande majorité des étudiants qui choisissent de venir réaliser un projet d'études postsecondaires au Québec viennent de la France¹. La Chine arrive au second rang de la provenance des étudiants, au cégep comme à l'université (MESRSab, 2013)².

Cégep	Université
<ul style="list-style-type: none">• France : 49 %• Chine : 9 %• Maroc : 5 %• Algérie : 4 %• Cameroun : 3 %	<ul style="list-style-type: none">• France : 38,1 %• Chine : 8,8 %• États-Unis : 8 %• Inde : 3,4 %• Iran : 3 %

Les plus récentes statistiques du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI, 2018) montrent que sur les 45 086 étudiants internationaux inscrits dans une université québécoise à l'automne 2018, 55 % (24 811) d'entre eux poursuivent des études de 1^{er} cycle, 29 % (13 255) des études de 2^e cycle et 16 % (7020) des études doctorales.

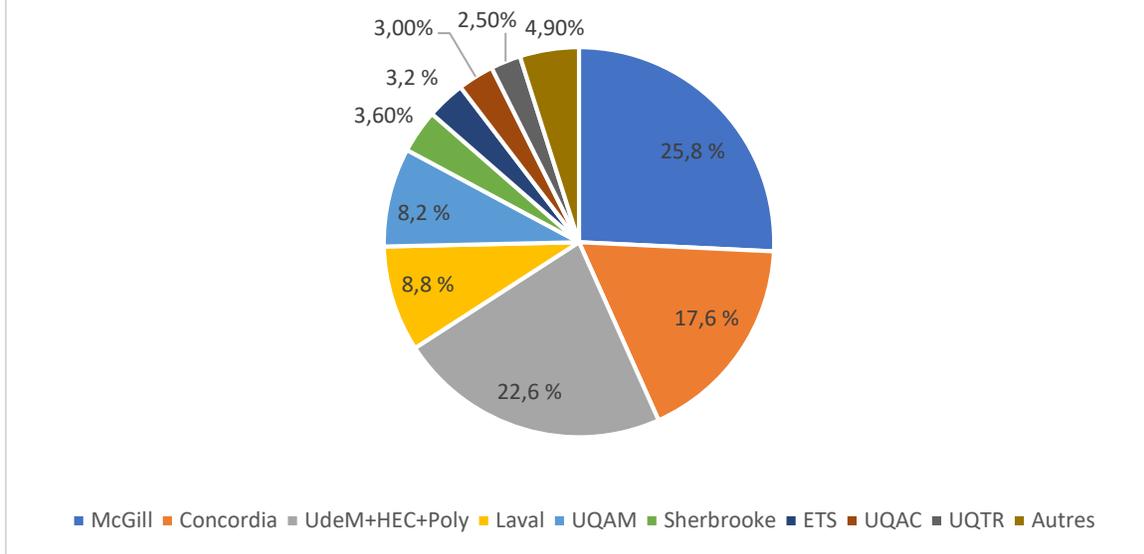
La majorité des étudiants internationaux qui poursuivent des études universitaires au Québec le font à l'Université McGill (25,8 %), l'Université de Montréal/HEC/Polytechnique (22,6 %) et à l'Université Concordia (17,6 %) (BCI, 2018).

Deux universités anglophones (McGill et Concordia) concentrent ainsi 43,4 % de la population universitaire internationale dans les universités au Québec, tous cycles confondus (voir Graphique 2).

¹ En vertu de l'entente signée entre le gouvernement du Québec et celui de la France en matière de mobilité étudiante, les étudiants français de niveau universitaire de 1^{er} cycle (baccalauréat) peuvent se prévaloir du tarif canadien non-résident du Québec. Les Français étudiant dans un programme de formation universitaire de 2^e ou de 3^e cycle (maîtrise et doctorat), de formation collégiale ou de formation professionnelle ont, quant à eux, accès au tarif québécois (Site du MEES, 2019).

² Au Canada, l'origine des étudiants internationaux est l'Inde (27 %), la Chine (26 %), la Corée (5 %), la France (4 %), le Brésil (3 %), le Vietnam (3 %) et les États-Unis (BCEI, 2019).

Graphique 1. Répartition (en %) des étudiants internationaux dans les universités québécoises, automne 2018 (BCI, 2018)



Cette présence d'étudiants internationaux dans les universités anglophones du Québec pourrait s'accroître davantage dans les prochaines années. La *Politique québécoise de financement des universités*, dévoilée au printemps 2018 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, vise en effet à déréglementer les frais de scolarité pour les étudiants internationaux, en vue de permettre aux universités de fixer elles-mêmes le coût des études.

Or, certaines études (Lesage et Hébert, 2018) montrent qu'en plus d'une course au recrutement et d'une mise en concurrence des universités, la déréglementation pourrait provoquer un déséquilibre important entre elles. La déréglementation signifie que l'État ne redistribuera plus entre les établissements les sommes payées par les étudiants internationaux. Les universités qui en attirent déjà beaucoup (notamment les universités anglophones) bénéficieront de revenus plus importants.

La simulation des impacts de la déréglementation réalisée par Lesage et Hébert (2018) montre en effet que les gagnants de la déréglementation seront l'Université McGill, l'Université Concordia et, dans une moindre mesure, l'Université de Montréal (p.6). Les établissements situés dans les régions ainsi que ceux de plus petite taille auront de plus faibles revenus, compte tenu de leur moins grande capacité d'attraction internationale et de leurs plus petits bassins de recrutement dans la francophonie.





Pour consulter le dossier complet

sur la thématique des étudiants internationaux en enseignement supérieur :
<http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/>



Pour citer ce dossier

CAPRES (2019). *Étudiants internationaux en enseignement supérieur*. En ligne :
<http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/>

Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures – ÆLIÉS (2016). *Enjeux d'intégration des étudiants internationaux à l'Université Laval*. Mémoire.

Belkhodja, C. et V. Esses (2013). *Mieux évaluer la contribution des étudiants étrangers à la société canadienne. Synthèse des connaissances*. Université de Moncton/Western University/Voies vers la prospérité Canada.

Bérubé, F., C. Bourassa-Dansereau, J. Frozzini, A. Gélinas-Proulx et J.-M. Rugira (2018). *Les étudiants internationaux dans le réseau des universités du Québec : pour une meilleure connaissance des interactions en contexte interculturel*. FODAR-DI 2019-2019.

Bikie Bi Nguema, N., Gallais, B., Arbour, N., Gaudreault, M. et Murray, N. (2018, à paraître). *Défis de l'intégration et de la réussite scolaire des étudiants internationaux dans les cégeps du SLSJ. Regards croisés sur les parcours migratoires*.

Bureau canadien de l'éducation internationale – BCEI (2019). *Programme des étudiants étrangers et permis de travail post-diplôme : actualités et mises à jour*. Colloque régionale du Québec, 9 mai.

Bureau canadien de l'éducation internationale – BCEI (2016). *Un monde à apprendre. Résultats et potentiel du Canada en matière d'éducation internationale*.

Bureau de la coopération interuniversitaire - BCI (2018). *Données préliminaires relatives aux inscriptions au trimestre d'automne 2018*.

Germain, A. et M. Vultur (2016). *Entre mobilité et ancrage : les étudiants internationaux à l'INRS*. Québec : Institut national de recherche scientifique.



Lesage, S.-É. (avec la coll. de G. Hébert) (2018). *La déréglementation des frais de scolarité : à la conquête du marché des étudiants internationaux*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

Pilote, A. et Benabdeljalil, A. (2007). Supporting the Success of Foreign Students in Canadian Universities / Favoriser la réussite éducative des étudiants étrangers dans les universités canadiennes, *Higher Education Perspectives*. OISE. Université de Toronto 2 (2). p. 24-46.

Séguin (2011). *Étudiants internationaux : Parcours et réussite. Rapport de recherche*. PAREA, Recherche subventionnée par le MELS, Gouvernement du Québec.

Consulter l'ensemble des références et liens web (HTML) du dossier

<http://www.capres.ca/dossiers/etudiants-internationaux/defis>

